

Date de convocation :

18 mai 2020

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 mai 2020

Le vingt-six mai deux mil vingt, le nouveau Conseil Municipal légalement convoqué par le maire sortant Mme Marie-Cécile POUILLY s'est réuni dans la salle des fêtes à huis-clos sous la présidence de Madame DESRAY Jocelyne.

Étaient présents : Mmes DESRAY Jocelyne, FONTAINE Fany, GERVOIS Stéphanie, POUILLY Marie-Cécile, Ms : BOULERAND Jean-Marc, BRUN Ludovic, CERCLÉ Romain, DESCHAMPS Jean-Pierre, FROGER Mehdi, HANQUEZ Olivier, OCZACHOWSKI Patrick, POULARD Sébastien, SIMONET David et VAN HULLE Arnaud

Absents représentés : M. FROGER Bernard

1. Installation du nouveau conseil municipal

Madame Marie-Cécile POUILLY Maire sortant déclare ouvrir la séance d'installation du nouveau conseil à 20h15. La présidence à Mme DESRAY Jocelyne doyenne du conseil municipal.

Mme DESRAY Jocelyne, présidente de la séance, appelle conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination de 2 assesseurs. Le conseil municipal confie cette charge à M. Olivier HANQUEZ et M. Sébastien POULARD.

Il convient également de nommer un secrétaire de séance. M. Jean-Pierre DESCHAMP.

2. Élection du Maire

Le conseil procède à l'élection du maire et ce conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 à L 2122-7, du code général des collectivités territoriales.

La présidente recueille les candidatures de M. Patrick OCZACHOWSKI et de M. David SIMONET.

Appelé par ordre alphabétique, les membres du conseil procèdent au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement de vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Dépouillement :

M. Patrick OCZACHOWSKI : 13 voix

M. David SIMONET : 2 voix

A la majorité absolue, M. Patrick OCZACHOWSKI est proclamé Maire.

M. Patrick OCZACHOWSKI entre immédiatement en fonction et prend la présidence de la séance.

M. le Maire salut le travail effectué par Mme Marie-Cécile POUILLY durant les 6 années de son mandat.

3. Délibération nombre d'adjoints

En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune, un effectif maximum de quatre adjoints.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer à trois, le nombre d'adjoints pour un effectif légal de quinze membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE le nombre d'adjoint à trois.**

4. Élection des Adjoints au Maire

➤ Élection du 1^{er} Adjoint :

Monsieur le Maire demande qui veut être candidat au poste de 1^{er} Adjoint :

Monsieur le Maire recueille les candidatures de Mme Marie-Cécile POUILLY et de M. Romain CERCLÉ.

Appelé par ordre alphabétique, les membres du conseil procèdent au vote à bulletin du secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Dépouillement :

Mme Marie-Cécile POUILLY : 6 voix

M. Romain CERCLÉ : 9 voix

A la majorité absolue, M. Romain CERCLÉ est nommé 1^{er} Adjoint.

➤ Élection du 2^{ème} Adjoint :

Monsieur le Maire demande qui veut être candidat au poste de 2^{ème} Adjoint :

Monsieur le Maire recueille la candidature de M. Ludovic BRUN

Appelé par ordre alphabétique, les membres du conseil procèdent au vote à bulletin du secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 7

Dépouillement :

M. Ludovic BRUN : 14 voix

A la majorité absolue, M. Ludovic BRUN est nommé 2^{ème} Adjoint.

➤ Élection du 3^{ème} Adjoint :

Monsieur le Maire demande qui veut être candidat au poste de 3^{ème} Adjoint :

Monsieur le Maire recueille les candidatures de M. Jean-Marc BOULERAND et de M. David SIMONET.

Appelé par ordre alphabétique, les membres du conseil procèdent au vote à bulletin du secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 7

Dépouillement :

M. Jean-Marc BOULERAND : 6 voix

M. David SIMONET : 8 voix

A la majorité absolue, M. David SIMONET est nommé 3^{ème} Adjoint.

5. Lecture de Charte de l' élu local

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil de la charte de l' élu local. Charte remise à chaque conseiller.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la prochaine réunion du conseil aura lieu le mardi 2 juin à 20h15 dans la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la fin de séance est déclarée à 21h05.